



**MAIRIE DE MONT**  
ARANCE-GOUZE-  
LENDRESSE  
(Communes fusionnées)

**26-09-2014-03**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Séance du 26 septembre 2014**

Le vingt-six septembre deux mil quatorze à dix-huit heures, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mmes ETCHART, LOQUET, PALIS, PEAN et POLHER et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LETARGUA et SALEFRANQUE.

**Absents excusés** : Mmes BAZIARD et BERT ainsi que M. MARGNAC.

**Pouvoirs** : Mme BAZIARD a donné pouvoir à M. CAMDESSUS.  
Mme BERT a donné pouvoir à M. LETARGUA  
M. MARGNAC a donné pouvoir à M. CLAVÉ

**Secrétaire de séance élu** : Mme HILLOOU.

### **OBJET : TRAVAUX DE PROTECTION D'UN PONT SUR LA GEOULE A GOUZE – PLAN DE FINANCEMENT.**

Le Maire explique que les berges de la Géoule sont à reprendre en plusieurs endroits entre Mont et Gouze :

- Mont rue vallée de la Géoule : affaissement des berges derrière chez M. Vazquez, chez M. Pellegrini et les ateliers Bouillon.

- Mont rue du Moulin : affaissement des berges à côté de la maison Etchart.

- Gouze rue du château (près du château de Lespardea) – affaissement des berges et culée de pont menacée.

Les travaux les plus urgents sont à réaliser sur la culée de pont à Gouze. Pour cela, le Maire a saisi le Syndicat Mixte du Bassin du Gave (S.M.B.G.P.).

Le Syndicat Mixte du bassin du Gave de Pau, après avoir reçu l'autorisation des services de l'Etat, a attribué les travaux au groupement d'entreprises LAFFITTE/SOTRAVOS (sous-traités par MONTIEUX TRAVAUX) pour le montant total HT de 7 168.00 €. Le syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau propose le plan de financement suivant :

COUT DES TRAVAUX H.T.	7 168.00 €
MAÎTRISE D'ŒUVRE S.M.B.G.P. 7% du montant Ht des travaux	501.76 €
<b>TOTAL H.T. ELIGIBLE AUX SUBVENTIONS (arrondi)</b>	<b>7 700.00 €</b>
SUBVENTION CONSEIL GENERAL 30% en faveur du S.M.B.G.P.	2310.00 €
COMMUNE DE MONT H.T.	5 390.00 €
COMMUNE DE MONT TVA SUR TRAVAUX	1 433.60€
<b>TOTAL COMMUNE DE MONT</b>	<b>6 823.60 €</b>

Le Maire précise que la commune sera amenée à verser 70% de sa participation dès l'ordre de service lancé à l'entreprise titulaire du marché.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**VALIDE** les travaux à réaliser de même que le plan de financement proposé ci-dessus.

**SOLLICITE** l'intervention des entreprises désignées par le Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau.

**AUTORISE** le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Jacques CLAVÉ

